

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

Position de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux concernant le projet de la FSEA

Swissmem exige que

- **l'encouragement des hautes écoles ne soit pas diminué en faveur des formations professionnelles supérieures,**
- **l'augmentation éventuelle de l'encouragement étatique des formations professionnelles supérieures soit effectuée à l'aide de moyens supplémentaires destinés au secteur de la formation, de la recherche et de l'innovation et**
- **la priorité soit d'analyser et d'optimiser les structures des coûts dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, par exemple au niveau de la santé.**

Situation initiale

A l'instar de la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure est également un modèle de succès de la Suisse. Ce secteur offre à l'industrie de production de nombreuses options de formation continue pour les membres de l'encadrement. La formation professionnelle supérieure se distingue par sa proximité de la pratique. Les associations des branches et professionnelles définissent les plans de formation et d'étude et élaborent les objectifs didactiques. Au niveau des hautes écoles spécialisées (HES), ceci a lieu sous forme de plans d'étude cadres approuvés par la Confédération. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie est également responsable de la reconnaissance des études aux HES correspondantes. Ainsi, la qualité des programmes de formation est en grande partie assurée.

Les associations à la base des concepts de formation et des contenus didactiques sont également responsables des cours de préparation pour les examens professionnels et professionnels supérieurs fédéraux. Ceci garantit que la matière enseignée corresponde aux besoins des entreprises des branches correspondantes et que les entreprises puissent entièrement bénéficier des compétences acquises par les participants aux cours.

Malgré sa grande importance dans l'industrie productrice (également dans d'autres secteurs industriels), la renommée de la formation professionnelle supérieure – appelée degré tertiaire B – n'est pas très élevée et se trouve dans l'ombre de la formation des hautes écoles (degré tertiaire A).

Environ 55% des diplômés du degré tertiaire sont décrochés à une haute école. Par contre, 43% des personnes suivant des cours de perfectionnement acquièrent un certificat/diplôme du degré tertiaire B: 19% terminent un apprentissage professionnel, 4% réussissent l'examen professionnel supérieur et 11% décrochent un diplôme d'une haute école spécialisée (le reste concerne des formations non réglementées).

Comparaison limitée

Les différents diplômes tertiaires et les objectifs ainsi atteints ne peuvent pas être comparés directement, ce qui est souvent oublié dans les discussions sur la politique de la formation.

Tandis que la formation continue dans le domaine des formations professionnelles supérieures est en majeure partie effectuée sous forme d'une formation en cours d'emploi, que les candidats sont préparés pour des nouveaux défis et fonctions et qu'un développement professionnel leur est rendu possible, l'objectif d'une formation universitaire (jusqu'au titre de master) est d'acquérir une qualification professionnelle et les qualités permettant de s'imposer sur le marché du travail (la maturité ne permet pas d'exercer un métier). Le positionnement de la formation à une haute école professionnelle (HES) est légèrement différent: dans le domaine de la technique, la capacité d'exercer un métier constitue en général une condition pour l'admission aux études (suite à une formation professionnelle initiale). Contrairement à une formation universitaire, un diplôme de bachelor d'une HES permet déjà d'exercer d'un métier.

Financement de la formation continue

Les contributions des pouvoirs publics en faveur d'une formation tertiaire mettent à jour les différences entre les domaines tertiaires A et B et la difficulté de les comparer. Les personnes suivant des études de formation professionnelle supérieure exercent parallèlement aux études une activité professionnelle. Les étudiants aux hautes écoles – en particulier aux universités – financent leurs études à la limite à l'aide d'engagements temporaires et sont souvent soutenus par leurs parents ou des bourses étatiques ou privées (l'octroi de bourses est difficile au niveau tertiaire B en raison de l'activité professionnelle). Les hautes écoles se trouvent sous la responsabilité de la Confédération ou des cantons, qui les supervisent. Les instituts de formation dans le domaine de la formation professionnelle supérieure sont souvent sous gérance privée. Les programmes d'étude sont influencés par l'économie privée. Le succès des candidats aux examens fédéraux contribue à l'assurance de la qualité.

La Confédération, les cantons et les communes investissent chaque année environ CHF 27 milliards dans la formation. Les contributions de la Confédération à la formation professionnelle supérieure et aux hautes écoles (universités et HES) correspondent chacune à environ 35% de l'encouragement des pouvoirs publics. La Confédération participe annuellement à titre de CHF 60 millions au financement de la formation professionnelle supérieure et de CHF 2,3 milliards au financement des hautes écoles (dont CHF 2 milliards pour les EPF). Les cantons accordent CHF 120 millions supplémentaires, respectivement CHF 4,3 milliards.

Les voix exigeant des subventions supplémentaires pour la formation professionnelle supérieure sont toujours plus nombreuses. Une redistribution des moyens en faveur de l'encouragement des hautes écoles vers la promotion de la formation professionnelle supérieure est également exigée. Il est vrai que la formation continue au niveau tertiaire B est coûteuse. Il s'agit cependant dans ce contexte de mentionner les contributions des employeurs qui sont prêts à assumer une partie importante des coûts de formation pour leurs employés. Plus de 50% des étudiants du degré tertiaire B sont soutenus par leur employeur, dont 72% par le paiement des coûts de formation par l'employeur, 22% bénéficiant en outre du paiement de leur salaire. Les contributions des employeurs se montent chaque année à près de CHF 37 millions ou à CHF 5'700.- en moyenne par personne en formation continue. Ainsi, les employeurs soulignent leur intérêt de vouloir occuper des personnes hautement qualifiées. De plus, à partir de 2011, les examens fédéraux seront subventionnés – conduisant ainsi à une diminution des taxes d'examen – et les déductions fiscales liées aux coûts des formations continues vont être redéfinies.

Il existe aujourd'hui des différences dans le financement de la formation du degré tertiaire B entre les branches. Tandis que dans le domaine de la technique des contributions importantes de la part de l'économie privée sont habituelles, dans le secteur de la santé en particulier une subvention étatique est la règle.

Position de Swissmem

Domaine des hautes écoles (tertiaire A)

En cas d'augmentation des subventions étatiques en faveur de la formation professionnelle supérieure, ceci ne doit pas avoir lieu aux dépens des hautes écoles. La qualité élevée des produits et de l'innovation sur la place industrielle suisse n'est possible que si les hautes écoles s'engagent elles aussi en faveur de la formation d'une relève hautement qualifiée et indispensable. Ceci n'est pas entièrement possible aujourd'hui déjà et beaucoup d'universitaires cèdent à l'attrait de l'étranger.

Formation professionnelle supérieure (tertiaire B)

Dans l'industrie, les employeurs sont prêts à investir des sommes substantielles dans la formation continue de leurs employés et la subvention étatique est suffisante actuellement. Dans d'autres domaines, par exemple au niveau des hautes écoles spécialisées du secteur de la santé, les subventions sont bien plus généreuses et ces milieux s'attendent à ce que le soutien de l'Etat continue à couvrir les coûts générés. Avant que les pouvoirs publics s'engagent à un financement complet, il s'agit d'analyser soigneusement les structures des coûts, le potentiel d'optimisation, etc. L'exigence d'un financement entier par l'Etat d'une part et d'une autonomie quasi totale d'autre part est difficilement conciliable.

Les 500 à 700 millions de francs supplémentaires exigés par les arts et métiers pour le financement des formations professionnelles supérieures ne peuvent être acceptés que (a) s'il est assuré que les coûts générés aujourd'hui par les institutions de formation professionnelle supérieure sont optimisés, (b) s'il s'agit de moyens supplémentaires en faveur de la formation, de la recherche et de l'innovation (donc pas un « exercice de redistribution ») et (c) s'il reste encore suffisamment de moyens pour les hautes écoles.

Zurich, août 2011

Informations supplémentaires:

Peter Stössel, tél. direct 044 384 48 23, p.stoessel@swissmem.ch

Sources:

- Office fédéral de la statistique (OFS): Formations achevées 2009; dépenses publiques d'éducation 2007
- L'éducation en Suisse, rapport 2010